

Délibération du Comité Syndical

SIVAP
eau & assainissement



Syndicat Intercommunal
Val d'Anzieux Planchaux

Séance ordinaire du 25 mars 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 15 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent la Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 24-03-06B

Objet de la délibération :

Service de l'Eau :
Approbation du Budget
Primitif 2024

Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

PHILIPPE Marie-France- Rivas

Secrétaire élu pour la session

PERCET Serge

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
 Trésorerie de Saint Galmier -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240325-CS24-03-06B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024

Publication : 29/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 5 avril 2024

INTERET COMMUN

Madame Catherine EYRAUD est partie avant le vote des comptes administratifs, du programme annuel et des budgets.

OBJET : Service de l'Eau : Approbation du Budget Primitif 2024

Le Budget Primitif 2024 du service de l'eau sera présenté aux membres du comité syndical, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT: 1 063 400.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 053 960.00 €

TOTAL DU BUDGET : 4 117 360.00 €

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique et au plus tard au 15 avril 2024,

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ☼ Adoptent le Budget Primitif 2024 du service de l'Eau tel que présenté ci-dessus,
- ☼ Autorisent Monsieur le Président à signer toute pièce afférente.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2024
Le Président
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance
Serge PERCET

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Serge Percet, the secretary of the meeting.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240325-CS24-03-06B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 5 avril 2024